



Crans, le 12 juin 2025

Rapport de la commission des travaux concernant le Préavis No 43/25 Demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du Port

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La Commission des travaux s'est réunie afin d'examiner le préavis No 43/25 présenté par la Municipalité, relatif à la réhabilitation d'un tronçon du collecteur d'eaux claires (EC) situé en limite des parcelles n°343 et 342, au niveau du Port de Crans. Cette canalisation, d'un diamètre de 500 mm, présente des signes avancés de dégradation mettant en péril son intégrité structurelle et le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

2. Constat technique

Selon le rapport d'inspection caméra réalisé en mars 2025, plusieurs défauts majeurs ont été constatés tel que des fissures multiples et des déboîtements

L'Ovalisation importante de la conduite ainsi que des éclats et des portions de parois manquantes

Invasion de racines obstruant partiellement l'écoulement

Cette situation représente un risque d'effondrement à court terme, d'autant plus critique que cette conduite dessert un bassin versant de près de 30 parcelles et se situe à proximité immédiate d'une habitation.

3. Travaux envisagés

Le projet proposé par la Municipalité prévoit notamment :

La démolition et la reconstruction de deux chambres EC

La pose d'un nouveau tronçon de canalisation sur 25 mètres, à une profondeur maximale de 4 mètres

Le comblement de l'ancienne conduite partiellement démolie

La démolition d'une chambre EU hors service et la construction d'une chambre neuve

La remise en état complète du site

L'entreprise SCRASA SA a été retenue à l'issue d'un appel d'offres, son offre étant la plus avantageuse économiquement.

5. Conclusion :

Au vu de l'état préoccupant de la canalisation, des risques associés à un effondrement potentiel, et de l'importance stratégique de ce collecteur pour le réseau communal, La Commission des travaux recommande l'acceptation du préavis No 43/25 et valide le projet de réhabilitation tel que présenté par la Municipalité.

Jacques Pelichet :

Yves Cretegny :

Ulricke Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :